

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 332

présenté par

M. Dharréville, M. Peu, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transformation du modèle des chambres de commerce et d'industrie proposée par ce projet de loi apparaît injustifiée au regard des besoins des entreprises et de l'ensemble du tissu économique de nos territoires. L'amendement propose donc la suppression du présent article.